

Conseil Communautaire
Séance du 27 septembre 2011

Etaient présents :

M. Dominique NAGY et M. Eric WARLOUZET représentant la commune des LES AGEUX
M. Michel DELAGRANGE et M. Jean-Marc DELHOMMEAU représentant la commune de ANGICOURT
M. Jean-Paul GONDARD (suppléant de Mme Marinette CAROLE) et M. Daniel MERCIER représentant la Commune de BAZICOURT
M. Christian de LUPPÉ et M. Philippe FROIDEVAL représentant la Commune de BEAUREPAIRE
Mme Khristine FOYART, Mme Jeanine PICQUE, et M. Jacques PERRAS représentant la commune de BRENOUILLE
Mme Roselyne GOENSE et M. Bernard VANLENBERGHE (suppléant de M. Bernard FRICKER) représentant la commune de CINQUEUX
M. Alain COULLARÉ, M. Jean-Claude THOMANN (suppléant de M. Bernard CORLAY) représentant la commune de MONCEAUX
Mme Aline PERROT, M. Alain CZYZ et M. Pierre RENAUD représentant la commune de PONTPOINT
M. Gilbert DAFLON, M. Michel DELMAS, M. Philippe HERVIEU, M. Bernard FLAMANT, M. Ludovic KOROLOFF, M. Michel ROBY, M. Didier GASTON (suppléant de Mme Magali TIXIER) représentant la commune de PONT SAINTE MAXENCE
M. Michel BABOEUF représentant la commune de RHUIS
M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX
M. Ludovic SARRAZIN représentant la commune de ROBERVAL
M. Raoul CUGNIERE, M. Emmanuel CAVICCHI (suppléant de M. Didier WARMÉ) représentant la commune de SACY LE GRAND
M. François MORENC et M. Jean-Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT
Mme Marie-Claire VERCRUYSE, M. Michel COLLETTE représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU
Mme Claudine LAULAGNET, Mme Anne-Sophie MORIAU, M. Philippe KELLNER, M. Robert LAHAYE représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE
Mme Marie-Laurence LOBIN, M. Gérald GASTON représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE

Absents excusés :

Mme Marinette CAROLE (BAZICOURT)
M. Bernard FRICKER (CINQUEUX)
M. Bernard CORLAY (MONCEAUX)
Mme Magali TIXIER (PONT SAINTE MAXENCE)
M. Gérard LEUK (RIEUX)
M. Martial BUTEAU (ROBERVAL)
M. Didier WARMÉ (SACY LE GRAND)

Avaient donné pouvoir :

M. Gérard LEUK à M. Gérard BIDAULT
M. Martial BUTEAU à M. SARRAZIN

Absents :

Mme Géraldine CAPRON (PONT SAINTE MAXENCE)
Mme Laurence THIEFFRY (RHUIS)

Egalement présents :

M. Christophe LAMY, DGS
Mme Danièle DINGREVILLE, DGA
Mme Pascale POUPINOT et Mme Maëlle SALLAÛN (Oise la Vallée),
M. Grégory CHAFFOIS,
Mme Delphine LUC
Mme Dominique PETIT,
Mme Carol VERCOUTERE
Mme Pascale MORDACQ

Secrétaire de Séance :

M. Daniel MERCIER

M. le Président informe l'assemblée que M. le Sous-préfet vient de décliner l'invitation de ce soir, de ce fait le chapitre I à l'ordre du jour « Les différents dispositifs des contrats aidés » ne sera pas abordé. Il est remis à une date ultérieure (à définir).

Il remercie M. Collette de recevoir le Conseil Communautaire en sa commune et exprime au nom de tous, la satisfaction de le retrouver en bonne forme.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 28 juin

M. Roby suggère que les documents préparatoires au Conseil Communautaire soient envoyés par mail aux élus suppléants. En effet, il est difficile de leur faire parvenir les documents adressés aux membres titulaires par voie postale, notamment en cas d'absence de ces derniers.

M. le Président est d'accord sur cette nouvelle façon de procéder.

Par ailleurs, il y a lieu de lire Mme HOARAU au lieu de OPARO (page 17).

Aucune question n'étant abordée, le Président met au vote :

Adopté à l'unanimité.

II – Modification des délégués communautaires de la commune de Angicourt

M. Delmas précise que le Conseil Communautaire accueillera dorénavant M. Michel Delagrangé en tant que membre titulaire et lui souhaite la bienvenue. M. Christian Gressier devenant membre suppléant.

Sans aucune question posée, le Président invite au vote :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération de la commune de Angicourt en date du 17 juin 2011 modifiant les délégués communautaires,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

Article Unique : d'installer M. Michel DELAGRANGE et M. Christian GRESSIER, désignés par leur conseil municipal par délibération en date du 17 juin 2011, dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Déléguée suppléant</i>
<i>M. Michel DELAGRANGE</i>	<i>M. Christian GRESSIER</i>

III – Présentation du rapport annuel d'activités ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers – année 2010

M. le Président énumère l'ensemble des activités par services présentés dans ce rapport.

Il précise que ce support est construit de façon précise, concise et concrète. Il serait intéressant pour un bon nombre d'habitant de pouvoir le feuilleter. Il suggère une diffusion à 2000 exemplaires mis à disposition par le biais des mairies (exemple). Cependant il est nécessaire d'étudier le coût de réalisation avant toute édition.

Il félicite le service communication pour le travail fourni et le résultat agréable obtenu.

M. Bidault confirme que ce rapport est de bonne qualité.

M. Renaud propose de le mettre en lien sur les sites communaux. Les administrés allant plus facilement sur le site de leur commune de rattachement que sur le site de la CCPOH.

M. Delmas poursuit sur le rapport « Déchets », là aussi il souligne la qualité du travail, illustrant correctement les objectifs fixés.

M. Roby apporte une remarque sur la collecte des OM. Il a pu constater dernièrement dans la rue Louis Boilet une pratique peu sécurisante : 1 seul équipier de collecte qui traverse la chaussée, sans précaution, allant d'un container à un autre. Il suggère de rappeler au prestataire la réglementation.

M. Bidault précise que le contrat a été renégocié en « mono - équipier de collecte ». Il est intéressant de signaler ce cas en conseil communautaire, mais il est préférable avant tout de faire remonter l'information au service concerné de la CCPOH qui interviendra auprès du prestataire.

IV – Finances : décision modificative sur le budget primitif 2011

M. Delmas cède la parole à M. Coullaré qui donne lecture du document joint au rapport de présentation (en annexe) :

- Section de fonctionnement

M. Coullaré rappelle que le budget a été voté au 31 mars dernier avec des inconnues financières. Aujourd'hui les chiffres sont plus précis. On peut inscrire une recette supplémentaire de 117.071 euros. Il est donc nécessaire d'apporter quelques ajustements.

En ce qui concerne la DGF, il informe que les chiffres repris ne sont plus d'actualité. En effet, il y a lieu de considérer un montant négatif de 305.909 euros.

Des dépenses supplémentaires non prévues sont venues se greffer au budget, il est faut les prendre en considération, notamment en matière d'assurances pour un montant de 14.505 euros. De plus des frais d'actes et de contentieux (procédures salariales) sont à ajouter pour la somme de 14.800 euros.

Concernant les DSP centres de loisirs et périscolaire sur les communes de Verneuil-en-Halatte, Cinqueux et Angicourt, il y a lieu d'inscrire des dépenses pour 29.192 euros à quoi s'ajoutent des crédits supplémentaires de 13.385 euros et la régularisation des avenants approuvés le 28 juin 2001 lors du Conseil Communautaire pour la somme 16.009 euros, soit un total de 58.586 euros comme stipulé au tableau en section de fonctionnement.

M. Coullaré rappelle que d'autres recettes sont attendues d'ici fin 2011.

En matière de composteurs, l'opération a remporté un vif succès. La dépense s'inscrit pour 23.255 euros à laquelle il faut déduire un montant de 7.500 euros représentant le produit de la vente des composteurs et la subvention obtenue de 8.000 euros, soit un solde négatif à ce jour de 7.760 euros.

Quant à l'acquisition d'un broyeur à végétaux, la dépense représente 8.612 euros compensée par une subvention ADEME de 3 600,00 euros et un remboursement de la différence prise en charge par les communes concernées pour 5 012,00 euros.

- Section d'investissement

M. Coullaré indique qu'une subvention de 150.000 euros a été accordée par l'Etat à destination du Pôle services. Cette somme n'était pas connue lors du vote du budget, et précise que c'est un plus non négligeable.

Une avance de trésorerie d'un montant de 10.400 euros pour la recyclerie doit être sortie. Cette avance évitera à l'association de se tourner vers le marché bancaire. Quatre communautés de communes sont concernées. Cette avance devrait être reversée.

Quant à la Manekine, pour un bon fonctionnement de la billetterie, un investissement pour une 2^{ème} licence et une imprimante a été nécessaire. Le coût global est de 3.788 euros.

En ce qui concerne la gestion du parc « véhicules CCPOH», plutôt que de poursuivre la location qui représente un coût non négligeable (les contrats de location arrivant à terme), il apparaît plus judicieux de se tourner vers l'acquisition. Deux véhicules seront achetés pour le service enfance – jeunesse, pour un montant total de 48.000 euros TTC. Une réduction de 35 % auprès de la marque Renault est acquise et il est possible de récupérer la TVA. D'autres renouvellements sont à prévoir, aussi il y a lieu d'inscrire des charges supplémentaires de 34.000 euros environ pour le service portage de repas et le service technique.

Lors du Conseil Communautaire du 28 juin dernier, il a été voté la mise en place de terminaux de paiement par carte bancaire pour faciliter les transactions avec les usagers. La meilleure proposition pour l'acquisition (installation et formation incluses) est de 625 euros (prix unitaire). Trois sites CCPOH concernés sont : La Manekine, le Conservatoire et le Pôle services. Les mises en service se feront très prochainement.

Quant aux équipements du Pôle services, un certain nombre d'équipement a pu être réutilisé, néanmoins il a fallu investir sur du mobilier et des équipements extérieurs (ex : salle de réunion, stockage, accueil, grillage...), il y a lieu d'inscrire dans les dépenses non budgétées la somme de 48.500 euros.

Un petit complément d'investissement de mobilier s'est avéré nécessaire pour la nouvelle crèche, la somme de 3.000 euros est à ajouter aux dépenses, et dans le cadre de la transformation de la Halte Garderie de Verneuil en Halatte en structure multi accueil, ces modifications ont entraîné des coûts pour la somme 3.700 euros.

Sur les travaux de restructuration de la Manekine, après ouverture des plis et analyse, les prestataires ont été choisis et les travaux ont débutés. Il s'avère que le budget initial s'inscrivait sur la base de 440.975 euros. Il est nécessaire aujourd'hui d'ajouter des dépenses liées à l'abattage d'arbres le long du bâtiment, aux diagnostics et frais de désamiantage pour la somme totale de 13.162 euros HT.

La réalisation des travaux du Pôle services a nécessité une écriture de dépenses de 44.439 euros HT, ce qui comme le rappelle M. Perras était prévue, donc pas de surprise.

Aussi après l'exposé de ce bilan il est utile de réajuster le budget primitif des dépenses imprévues et des recettes réelles enregistrées.

M. Coullaré poursuit sur la DGF qui n'a pas été conduite cette année, d'où un manque de 300.000 euros. Sur ce point, M. Coullaré indique attendre quelques explications des services concernés pour les avoir interrogés.

La NFGIR (Fonds national de garantie) : modification des chiffres entre le début d'année et aujourd'hui.

M. Roby reprenant la lecture du document aux membres communautaires s'interroge sur le fait que les acquisitions composteurs et broyeur n'ont pas été retranscrites dans les investissements.

M. Bidault informe que ce n'était pas possible de passer ces dépenses en écriture d'investissement puisque « revendus ». Et que quoi qu'il en soit la perte est minime et maîtrisée. D'autre part, ce mode de fonctionnement a permis aux communes de récupérer la subvention de l'ADEME.

Aucune autre question n'étant posée, le président invite au vote :

Adopté à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant la nécessité d'apporter un ajustement au budget afin de prendre correctement en comptes les modifications survenues depuis le vote du budget primitif,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer une décision modificative sur le budget primitif 2011 conformément au tableau joint en annexe.

V – Information sur les travaux d'investissements 2011

M. Coullaré précise que le gros des travaux se termine. Ils subsistent quelques petits investissements :

- Sur les zones d'activités notamment Moru-Pontpoint et Sacy le Grand : s'intéresser au foncier non bâti dans ces zones.
- Champ Lahyre : études tout juste lancées
- Manekine : démarrage des travaux
- Pole service : finition VRD autour du site.

Quant au projet Grange « Salle de danse » : pas de mouvement pour le moment, en attente du résultat d'études menées par l'architecte.

M. Coullaré rappelle que ce projet doit s'inscrire dans un autofinancement total et global (assurance, salaires, travaux...). Pour le moment aucune décision finale n'a été prise.

M. Hervieu souhaite savoir où en est le projet Insectarium ? Est-il possible de visiter des sites comparables ?

M. Delmas rappelle qu'un appel d'offre pour les études « DSP » vient d'être lancé comme prévu lors de la dernière présentation du sujet. Il précise que le projet est en l'état et qu'il n'a pas bougé. Il confirme que des sites comparables sont visitables.

Il signale s'être déplacé (dans le cadre de ses vacances) sur le parc de Millau. Celui-ci génère environ 80.000 entrées annuelles.

M. Delmas en l'absence d'autre question, invite au vote :

Adopté à l'unanimité.

VI – SCOT

M. le Président indique qu'un Conseil Communautaire sans aborder le SCOT n'est pas possible, et pour établir un point sur le sujet il invite Mme Pascale Poupinot et Mme Maëlle Sallaün à le rejoindre.

Mme Poupinot rappelle que le SCOT a été approuvé le 28 juin 2011 dans son intégralité, et n'a pas fait l'objet à ce jour de commentaire particulier de M. le Préfet. Il faut désormais mettre en application les modalités du SCOT. Cette démarche va s'échelonner sur plusieurs années et les documents des PLU vont être réajustés pour plus de compatibilité.

Les POS risquent d'être révisés ou élaborés en PLU, et le législateur a incité à transformer ces POS en PLU. Pour les communes qui ne disposent pas de document local, elles peuvent exprimer le besoin d'en obtenir un, et cela sur les 17 communes que comptent la CCPOH.

Le SCOT s'inscrit sur un suivi de 6 ans, En application avec la dernière loi sur le Grenelle de l'Environnement, il faudra prévoir quelques modifications mais sans panique. Il est possible que ce délai soit repoussé.

A ce jour, il est nécessaire pour la Communauté de communes de suivre les prescriptions relatives au SCOT et de vérifier si elle ne s'en écarte pas.

Mme Poupinot ajoute qu'il est possible de mettre en place une commission à l'échelle de l'Intercommunalité, de proposer des réunions périodiques et ainsi suivre le SCOT sur les thèmes adoptés, et pourquoi ne pas proposer un rapport de présentation annuel.

Elle rappelle le partenariat de Oise la Vallée et de la CCPOH. Et la présence de son agence pour les besoins à venir de la CCPOH, sachant que c'est le premier SCOT approuvé.

Elle précise que le SCOT relève des compétences tant de la CCPOH que des Communes, et c'est dans cet esprit qu'il faut travailler pour maintenir les continuités écologiques sous forme d'études (par exemple : le principe de mise en valeur des berges de l'Oise), et que « les recettes ne sont pas toutes faites ».

Le SCOT ne fait que commencer.

M. Warlouzet poursuit sur ce point, confirmant que sans réponse de la Préfecture suite à l'envoi des documents le 8 juillet 2011, un avis favorable est donc tacitement acquis. Il rappelle la nécessité des documents établis qui serviront de base pour le travail et les décisions futures.

Il remercie l'Agence Oise la Vallée, et plus particulièrement Mme Maëlle Sallaün pour sa présence sans faille sur le dossier et ses performances et qualités professionnelles.

M. le Président conclut sur le fait que la Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte est arrivée au terme d'un long processus. Il rappelle que ce dossier n'a pas toujours été facile dans sa compréhension, il félicite Mme Maëlle Sallaün pour sa constance professionnelle et sa détermination à tenir une ligne de conduite très appréciée qui a apporté un réel soutien dans ce dossier.

Il remercie également Mme Pascale Poupinot et, Mme Danièle DINGREVILLE qui a toujours été présente pour le bon suivi ce dossier à la CCPOH tant d'un point de vue administratif dans ces différentes phases, qu'en relationnel lors de l'enquête publique notamment avec M. le commissaire enquêteur.

VII – Questions diverses

Aucune question n'étant abordée, le Président lève la séance à 19h40.

Le Secrétaire de séance



M. Daniel Mercier



Le Président



M. Michel Delmas